

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision NU-ING/SVM n° 2012-5072 du 1^{er} janvier 2013 portant délégation de signature du responsable de l'unité « systèmes voyageurs et mobilité » (SVM) au délégué du responsable de l'unité « systèmes voyageurs et mobilité (SVM) »

NOR : TRAT1314939S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de l'unité SVM,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs NG n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur de département de l'ingénierie par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs ND n° ING 2010-28 consentie le 9 juillet 2010 par le directeur de département de l'ingénierie au responsable de l'unité « systèmes voyageurs et mobilité »,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Emmanuel JANAND, délégué du responsable de l'unité SVM, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs ND n° ING 2010-28.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel JANAND, délégué du responsable de l'unité SVM de donner délégation à :
M. Philippe HELLEU, responsable de l'entité « intégration système et coordination (ISC) », ou à
M. Francis SYKES, responsable de l'entité « billettique et relation de service (BRS) », ou à
M. Alain RIBEYROL, responsable de l'entité « information voyageurs et systèmes de Transport (IVT) », ou à
Mme Laëtitia AZOULAY, responsable de l'entité « sécurité et gestion des espaces (SGE) », ou à
M. Jean-Philippe HAMARD, responsable de l'entité « études de déploiement et travaux (EDT) », à l'effet de signer, en son nom, tous les actes ou documents relatifs aux attributions de la délégation de pouvoirs ND n° ING 2010-28 dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « Note d'unité n° 2011-5070 » en date du 14 décembre 2011.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2013.

Le responsable de l'unité SVM,
N. SI-AHMED